



**EAGLE**

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

*Sénégal*

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

## Rapport d'Activités Mai 2019

### Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	3
2 Opérations.....	3
3 Légal.....	5
4 Media.....	9
5 Management.....	11
6 Relations extérieures.....	12
7 Conclusion.....	12

## Points principaux

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA quitte la franchise EAGLE prochainement. EAGLE USA installe une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En Mai 2019 la transition est en phase terminale. EAGLE Sénégal a initié les démarches pour la signature d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. EAGLE Sénégal est aussi officiellement affilié au niveau des institutions administratives telles que la Direction Générale des Impôts et Domaines du Sénégal, l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal et la Caisse de Sécurité Sociale. La mutation des comptes SDE, SENELEC et SONATEL au nom de EAGLE Sénégal est en cours.
- **Le 07 mai 2019**, la coordonnatrice a participé à une réunion de travail avec l'Ambassade des Etats Unis dans le cadre de la collaboration entre EAGLE Sénégal et l'Ambassade.
- **Le 15 mai 2019**, EAGLE/Sénégal a participé à l'atelier de sensibilisation sur le cadre juridique régissant les ONG et les Associations au Sénégal, organisé par le Ministère de l'Intérieur à l'Ecole Normale de l'Administration.
- **Le 15 Mai 2019** à 14 h 30 mn à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass, deux ressortissants chinois du nom de Meng JIE et Zhang MINGMING en partance pour la Chine ont été interpellés suite à un contrôle de leurs bagages. Il ont été surpris avec 17 pièces d'Ivoire d'éléphant, d'un poids de 550g, fraîchement sculptées en forme de pendentifs, de plaquettes et de bracelets, astucieusement dissimulées dans des boites contenant des bouteilles de vins et dans des portefeuilles, 84 pièces d'hippocampe d'un poids de 550g, 3 sachets d'ailerons de requin d'un poids de 650g, 3 dents de félins, 129 concombres de mers d'un poids d'1 kg en infraction à la Loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune, à la Convention sur le Commerce des Espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) au Code sénégalais des Douanes. A cela s'ajoute 13 bracelets sculptés en bois d'ébène en forme de boule d'un poids total de 1 kg, un bois précieux qui comme l'ivoire bénéficie d'un statut maximal de protection au Sénégal. La valeur des saisies est estimée à plus de 2 000 000 FCFA. Les mis en cause ont été auditionnés et placés en garde à vue à la chambre de sûreté de la brigade spéciale de l'Aéroport. Le 16 Mai, les mis en cause ont transigés avec la Direction des Eaux, Forêts et Chasses à hauteur de 1.000.000 FCFA à travers l'Inspection Régionale de Thiès. Le même jour, ils ont été présentés au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Mbour qui a constaté la transaction et l'extinction de l'action publique.
- **Du 14 au 16 mai 2019**, EAGLE Sénégal a accueilli une mission de de contrôle et d'audit des dépenses effectuées sur l'année 2018.

- **Le 27 mai 2019**, sur invitation du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Mbour, la Coordonnatrice et son assistant ont eu une séance de travail avec le Procureur de la République et ses substituts portant sur le trafic lié aux espèces fauniques, la mission de EAGLE et le mécanisme de la transaction en la matière.

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations abouties à identification nouvelles cibles	<b>12</b>
Investigations ayant abouti à une opération	<b>00</b>
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	<b>12</b>

- **12** enquêtes ont permis l'identification de **12** nouvelles cibles durant le mois de Mai 2019 dans **05** régions et portaient sur des espèces intégralement protégées. **00** investigation a abouti à **00 opération** portant sur des espèces protégées.



## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	<b>01</b>
Nombre de trafiquants arrêtés	<b>02</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>00</b>

En mai 2019, **01** opération.

- **Le 15 mai 2019** à 14 h 30 mn à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass, deux ressortissants chinois du nom de Meng JIE et Zhang MINGMING en partance pour la Chine ont été interpellés suite à un contrôle de leurs bagages. Il ont été surpris avec 17 pièces d'ivoire d'éléphant, d'un poids de 550g, fraîchement sculptées en forme de pendentifs, de plaquettes et de bracelets, astucieusement dissimulées dans des boites contenant des bouteilles de vins et dans des portefeuilles, 84 pièces d'hippocampe d'un poids de 550g, 3 sachets d'ailerons de requin d'un poids de 650g, 3 dents de félins, 129 concomres de mers d'un poids d'1 kg en infraction à la Loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune, à la Convention sur le Commerce des Espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) au Code sénégalais des Douanes. A cela s'ajoute 13 bracelets sculptés en bois d'ébène en forme de boule d'un poids total de 1 kg, un bois précieux qui comme l'ivoire bénéficie d'un statut maximal de protection au Sénégal. La valeur des saisies est estimée à plus de 2 000 000 FCFA. Les mis en cause ont été auditionnés et placés en garde à vue à la chambre de sureté de la brigade spéciale de l'Aéroport. Le 16 Mai, les mis en cause ont transigés avec la Direction des Eaux, Forêts et Chasses à hauteur de 1.000.000 FCFA à travers l'Inspection Régionale de Thiès. Le même jour, ils ont été présentés au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Mbour qui a constaté la transaction et l'extinction de l'action publique.



### 3 Légal

- Indicateur

<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>01 au Tribunal d'instance hors classe de Dakar pour détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'espèces protégées</li> <li>02 au Tribunal de Grande Instance de Kédougou, cas de détention, circulation et commercialisation d'espèces protégées</li> <li></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>04 (Abdou KANTÉ, Abdourahmane THIAM et Mouhamed Daye DOUMBOUYA) à la maison d'arrêt de correction de Mbour, (Matar DRAME) à la maison d'arrêt et de correction de Rebeuss</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>02, appel des cas Lopez et lopez cas espagnols</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>04 (Salouma CAMARA, Tama BIANQUINCH et Frédérick Kaly BINDIAN) condamnés par le tribunal de Grande instance de Kédougou, (Matar DRAME) condamné par le tribunal d'instance de Dakar</li> <li></li> </ul>

- 03** audiences se sont tenues ce mois-ci dont **02** au tribunal de Grande Instance de Kédougou et **01** au tribunal d'instance hors classe de Dakar avec **04** présumés trafiquants poursuivis. **00** trafiquants ont été en détention préventive. **03** décision de justice ce Mois-ci. **04** trafiquant purgent une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	01 (Meng JIE, Zhang MINGMING)
• Audition	02 (Meng JIE, Zhang MINGMING)
• Gardés à vue	02 (Meng JIE, Zhang MINGMING)
• Déferrement au parquet	02 (Meng JIE, Zhang MINGMING)
• Nombre de condamnés	04 (Salouma CAMARA, Tama BIANQUINCH et Frédérick Kaly BINDIAN), (Matar DRAME)
• Nombre de visite en prison	01
• Nombre de condamné ayant purgé leur peine	00
• Nombre de personnes actuellement en prison	04 (Abdou KANTÉ, Abdourahmane THIAM, Mouhamed Daye DOUMBOUYA, et Matar DRAME)
• Nombre jour passé en prison	2 mois 20 jours (Abdou KANTE, Abrourahmane THIAM et Mouhamed Daye DOUMBOUYA) 1 mois 5 jours (Matar DRAME)

- Au mois de Mai, le département juridique a reçu trois décisions de justice. Il a eu à apporter son expertise sur une opération menée par la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) et assister à 1 opération. Il s’y ajoute que des actions ont été menées par le département juridique dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.

- **Les délibérés :**

- **Le 02 Mai 2019**, le tribunal de grande instance de Kédougou a déclaré les débats ouverts. Salamou CAMARA ayant nié les faits n’a pas présenté ses excuses. L’avocat de la partie civile a plaidé la constance des faits. Il a plaidé pour une sanction exemplaire au vu des efforts fournis par les parcs nationaux et la nécessité de la protection de la faune. Il a demandé la somme de 5 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts. Le Ministère public a requis, à ce qu’il plaise au tribunal de condamner Salamou CAMARA à un peine de 6 mois avec sursis et ordonner la confiscation des objets saisis. Le tribunal a vidé l’affaire au siege.

**Le Tribunal de grande instance de Kédougou statuant publiquement et contradictoirement en la forme déclare l'action recevable déclare Salamou CAMARA coupable et le condamne à 6 mois d'emprisonnement avec sursis reçoit la constitution de partie civile des Parcs Nationaux les alloue la somme de 1 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts fixe la contrainte par corps au maximum Mets les dépens à la charge du prévenu.**

- **Le 02 Mai 2019**, le tribunal de grande instance de Kédougou a déclaré les débats ouverts. Tama BIANQUINCH, Frederick Kaly BINDIAN ont reconnu les faits. C'est pourquoi ils ont présenté leurs excuses. L'avocat de la partie civile a plaidé la constance des faits. Il soutient que les prévenus ont reconnu les faits sans ambages ce qui caractérise l'infraction. Il a mis l'accent sur la place qu'occupe le trafic d'espèces sauvages dans la classification des trafics illicites. Il a demandé la somme de 10 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts. Le Ministère public a requis, à ce qu'il plaise au tribunal de condamner Tama BIANQUINCH, Frederick Kaly BINDIAN à 6 mois avec sursis et la confiscation des objets saisis. Le tribunal a vidé l'affaire au siège.

**Le 02 Mai 2019, Tribunal de grande instance de Kédougou statuant publiquement et contradictoirement en la forme déclare l'action recevable déclare Tama BIANQUINCH, Frederick Kaly BINDIAN coupables et les condamnes à 6 mois d'emprisonnement avec sursis reçoit la constitution de partie civile des Parcs Nationaux les alloue la somme de 2 000 000 FCFA à titre de dommages et intérêts à payer solidairement et fixe la contrainte par corps au maximum Mets les dépens à la charge des prévenus.**

- **Le 03 Mai 2019**, le Tribunal d'instance hors classe de Dakar a vidé son délibéré dans l'affaire Ministère public contre Matar DRAME dont les débats avaient été ouverts le 26 Mai 2019.

**Le tribunal d'instance hors classe de Dakar statuant publiquement et contradictoirement en la forme déclare l'action recevable déclare Matar DRAME coupable et le condamne à une peine d'emprisonnement de 1 an dont 6 mois fermes et à une amende de 1000 000 FCFA, reconnaît la constitution de partie civile de la Direction des Parcs Nationaux et leur alloue la somme de 1 000 0000 F CFA à titre de dommages et intérêts fixe la contrainte par corps au maximum. Mets les dépens à la charge du prévenu**



- **Les opérations :**

- **Le 15 Mai 2019** à 14 h 30 mn à l'Aéroport International Blaise Diagne de Diass, deux ressortissants chinois du nom de Meng JIE et Zhang MINGMING en partance pour la Chine ont été interpellés suite à un contrôle de leurs bagages. Il ont été surpris avec 17 pièces d'ivoire d'éléphant, d'un poids de 550g, fraîchement sculptées en forme de pendentifs, de plaquettes et de bracelets, astucieusement dissimulées dans des boîtes contenant des bouteilles de vins et dans des portefeuilles, 84 pièces d'hippocampe d'un poids de 550g, 3 sachets d'ailerons de requin d'un poids de 650g, 3 dents de félins, 129 concombres de mers d'un poids d'1 kg en infraction à la Loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune, à la Convention sur le Commerce des Espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) au Code sénégalais des Douanes. A cela s'ajoute 13 bracelets sculptés en bois d'ébène en forme de boule d'un poids total de 1 kg, un bois précieux qui comme l'ivoire bénéficie d'un statut maximal de protection au Sénégal. La valeur des saisies est estimée à plus de 2 000 000 FCFA. Les mis en cause ont été auditionnés et placés en garde à vue à la chambre de sûreté de la brigade spéciale de l'Aéroport. Le 16 Mai, les mis en cause ont transigés avec la Direction des Eaux, Forêts et Chasses à hauteur de 1.000.000 FCFA à travers l'Inspection Régionale de Thiès. Le même jour, ils ont été présentés au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Mbour qui a constaté la transaction et l'extinction de l'action publique

**Le 16 Mai 2019, Meng JIE et Zhang MINGMING ont transigé à hauteur de 1 000 000 FCFA avec les eaux et forêts.  
Le même jour, ils ont été déférés au parquet et le procureur de la république du tribunal de grande instance de Mbour a constaté la transaction et a classé le dossier sans suite.**

- **Dans le cadre de ses autres compétences, le département juridique a procédé à :**
  - Procéder à des démarches pour le changement de nom au niveau des services tels que la SDE, la SENELEC et la SONATEL
  - Renouveler et déposer des contrats de travail d'un juriste et de l'assistant de coordination au niveau de l'inspection du travail
  - Déposer la demande d'adhésion à l'IPRES et au dossier de demande d'immatriculation à la CSS d'EAGLE Sénégal
  - Effectuer une rencontre avec le Chef de la Division Réserve Naturelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
  - Effectuer une visite à la Maison d'Arrêt et de Correction de Mbour pour rencontrer les mises en cause Abdou KANTÉ, Abdourahmane THIAM et Mouhamed Daye DOUMBOUYA.
  - Suivre la formation de la juriste en test.



## 4 Media

### Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>30</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>12</b>

18 pièces internet et 12 pièces papiers ont été produites en mai 2019

- **Opération du 15/05/19 AIBD : Meng JIE et Zhang MINGMING**

1. [https://senego.com/trafic-divoire-et-de-bois-deux-chinois-arretes-a-laibd\\_914678.html](https://senego.com/trafic-divoire-et-de-bois-deux-chinois-arretes-a-laibd_914678.html)
2. [http://www.seneweb.com/news/Societe/criminalite-faunique-deux-chinois-arrete\\_n\\_282737.html](http://www.seneweb.com/news/Societe/criminalite-faunique-deux-chinois-arrete_n_282737.html)
3. [https://www.dakaractu.com/Aibd-Deux-ressortissants-Chinois-arretes-pour-trafic-divoire-et-de-bois-de-Venne\\_a170306.html](https://www.dakaractu.com/Aibd-Deux-ressortissants-Chinois-arretes-pour-trafic-divoire-et-de-bois-de-Venne_a170306.html)
4. <http://www.rewmi.com/aibd-deux-chinois-trafic-divoire-de-bois.html>
5. [https://www.leral.net/AIBD-Deux-trafiquants-chinois-en-partance-pour-la-Chine-arretes-par-la-Caat\\_a249468.html](https://www.leral.net/AIBD-Deux-trafiquants-chinois-en-partance-pour-la-Chine-arretes-par-la-Caat_a249468.html)
6. <https://xibaaru.sn/2019/05/16/aibd-deux-chinois-arretes-pour-trafic-divoire-et-de-bois-de-venne/>
7. <https://thieydakar.net/nouvelle-arrestation-de-deux-chinois-pour-trafic-divoire-et-de-bois-a-laibd%EF%BB%BF/>
8. <https://www.lequotidien.sn/criminalite-faunique-trafic-divoire-et-de-bois-2-ressortissants-chinois-arretes-a-laibd/>
9. <https://www.koldanews.com/2019/05/17/deux-chinois-arretes-pour-trafic-divoire-et-de-bois-a-laibd-a968045.html>
10. <http://actunet.net/actualite/deux-chinois-arretes-pour-trafic-divoire-et-de-bois-a-laibd/>
11. <https://dakar92.com/deux-chinois-arretes-a-laibd-pour-trafic-divoire-et-de-bois/>
12. <http://actusen.sn/trafic-divoire-et-de-bois-de-vene-deux-ressortissants-chinois-arretes-a-laibd/>
13. <http://planetenews.net/ecore-deux-chinois-arretes-pour-trafic-divoire-et-de-bois-a-laibd%ef%bb%bf/>
14. <http://xalimasn.com/criminalite-faunique-deux-chinois-arretes-pour-trafic-divoire-et-de-bois-a-laibd/>
15. <https://www.sninfos.net/2019/05/16/arrestation-de-deux-autres-chinois-pour-trafic-divoire-et-de-bois-a-laibd/>
16. <http://www.emedia.sn/CRIMINALITE-FAUNIQUE-DEUX-CHINOIS-ARRETES-A-L-AIBD.html>
17. <https://www.dakar7.com/aibd-2-chinois-arretes-pour-trafic-divoire-et-de-bois/>

18. <https://www.beut7.com/2019/05/criminalite-faunique-encore-2-chinois-arretes-a-laibd/>

- Quelques exemples de Presse internet :

**Criminalité faunique : Deux Chinois arrêtés pour trafic d'ivoire et de bois à l'AIBD**

Les éléments de la Cellule aéroportuaire anti trafic (CAAT) ont interpellé, hier, mercredi 15 mai dans l'après-midi du mercredi 15 Mai, deux présumés trafiquants chinois en partance pour la Chine. En effet, cette unité spécialisée dans le trafic de stupéfiants et des autres commerces internationaux illégaux et criminalisés, a encore frappé, à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD). « La contrebande saisie était dissimulée dans des cartons de bouteilles d'alcool, emballées dans de l'aluminium pour tromper le scanner. Il s'agit de plus de 50 objets en ivoire d'éléphant, en bois d'ébène et en bois de vene et de dents de lion, des espèces toutes intégralement protégées dont la détention, circulation et commercialisation, est totalement interdite au Sénégal et à l'International, tant leurs espèces sont menacées de disparition et engendrent des risques sécuritaires importants sur l'ensemble du continent africain », a indiqué la cellule de communication du CAAT. Gul ajoute : « Il y avait aussi dans leurs valises plus de 200

**Aibd : Deux ressortissants Chinois arrêtés pour trafic d'ivoire et de bois de Vene**

Les éléments de la cellule aéroportuaire anti trafic (CAAT) ont encore frappé, hier, mercredi 15 mai, deux présumés trafiquants chinois en partance pour la Chine. En effet, cette unité spécialisée dans le trafic de stupéfiants et des autres commerces internationaux illégaux et criminalisés, a encore frappé, à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD). « La contrebande saisie était dissimulée dans des cartons de bouteilles d'alcool, emballées dans de l'aluminium pour tromper le scanner. Il s'agit de plus de 50 objets en ivoire d'éléphant, en bois d'ébène et en bois de vene et de dents de lion, des espèces toutes intégralement protégées dont la détention, circulation et commercialisation, est totalement interdite au Sénégal et à l'International, tant leurs espèces sont menacées de disparition et engendrent des risques sécuritaires importants sur l'ensemble du continent africain », a indiqué la cellule de communication du CAAT. Gul ajoute : « Il y avait aussi dans leurs valises plus de 200

- Quelques exemples de Presse papier :

**TRAFFIC D'IVOIRE ET DE BOIS**  
**Encore deux Chinois arrêtés à AIBD**

Deux Chinois ont été arrêtés, mercredi, en possession de 50 objets en ivoire d'éléphant, en bois d'ébène et en bois de vene et de dents de lion. Les cartons et la quantité de cette contrebande sont estimés à plus de 2 millions de francs CFA.

Les éléments de la CAAT (Cellule Aéroportuaire Anti Trafic) spécialisée dans le trafic de stupéfiants et des autres commerces internationaux, illégaux et criminalisés, ont procédé hier mercredi à l'arrestation de deux Chinois, à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD). Ces deux présumés trafiquants chinois, en partance pour la Chine, ont été interpellés en possession de 50 objets en ivoire d'éléphant, en bois d'ébène et en bois de vene et de dents de lion, des espèces toutes intégralement protégées dont la détention, circulation et commercialisation, est totalement interdite au Sénégal et à l'International. La contrebande saisie était dissimulée dans des cartons de bouteilles d'alcool, emballées dans de l'aluminium pour tromper le scanner. Il s'agit de plus de 50 objets en ivoire d'éléphant, en bois d'ébène et en bois de vene et de dents de lion, des espèces toutes intégralement protégées dont la détention, circulation et commercialisation, est totalement interdite au Sénégal et à l'International, tant leurs espèces sont menacées de disparition et engendrent des risques sécuritaires importants sur l'ensemble du continent africain. Il y avait aussi dans leurs valises plus de 200 objets en ivoire d'éléphant, en bois d'ébène et en bois de vene et de dents de lion, des espèces toutes intégralement protégées dont la détention, circulation et commercialisation, est totalement interdite au Sénégal et à l'International, tant leurs espèces sont menacées de disparition et engendrent des risques sécuritaires importants sur l'ensemble du continent africain.

*Journal Newine du Samedi 17 Dimanche 19*

**CRIMINALITE FAUNIQUE**  
**Nouvelle arrestation de deux Chinois pour trafic d'ivoire et de bois à l'AIBD**

Les éléments de la cellule aéroportuaire anti trafic (CAAT) ont encore frappé, hier, mercredi 15 mai, deux présumés trafiquants chinois en partance pour la Chine. En effet, cette unité spécialisée dans le trafic de stupéfiants et des autres commerces internationaux illégaux et criminalisés, a encore frappé hier dans l'après-midi du mercredi 15 Mai, à l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD). C'est ainsi que 2 présumés trafiquants chinois en partance pour la Chine ont été interpellés et leurs valises, fouillées. Assurément, une collaboration entre le CAAT, les Sais et Forêts et l'AGLE Sénégal est née. La contrebande saisie était dissimulée dans des cartons de bouteilles d'alcool, emballées dans de l'aluminium pour tromper le scanner. Il s'agit de plus de 50 objets en ivoire d'éléphant, en bois d'ébène et en bois de vene et de dents de lion, des espèces toutes intégralement protégées dont la détention, circulation et commercialisation, est totalement interdite au Sénégal et à l'International, tant leurs espèces sont menacées de disparition et engendrent des risques sécuritaires importants sur l'ensemble du continent africain. Il y avait aussi dans leurs valises plus de 200 objets en ivoire d'éléphant, en bois d'ébène et en bois de vene et de dents de lion, des espèces toutes intégralement protégées dont la détention, circulation et commercialisation, est totalement interdite au Sénégal et à l'International, tant leurs espèces sont menacées de disparition et engendrent des risques sécuritaires importants sur l'ensemble du continent africain.

*Journal La Tribune du Samedi 17 Mai 2019*

## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	<b>01</b>
Nombre de media en test	<b>00</b>
Nombre d'enquêteur en test	<b>00</b>
Nombre de comptable en test	<b>01</b>
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	<b>00</b>
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	<b>00</b>

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA quitte la franchise EAGLE prochainement. EAGLE USA installe une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En Mai 2019 la transition est en phase terminale. EAGLE Sénégal a initié les démarches pour la signature d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. EAGLE Sénégal est aussi officiellement affilié au niveau des institutions administratives telles que la Direction Générale des Impôts et Domaines du Sénégal, l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal et la Caisse de Sécurité Sociale. La mutation des comptes SDE, SENELEC et SONATEL au nom de EAGLE Sénégal est en cours.
- Renouvellement du contrat à durée déterminée d'un des juristes pour une année supplémentaire.
- L'assistant de coordination a terminé son test de manière positive et a été confirmé à son poste par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une année.
- Du 14 au 16 mai 2019, EAGLE Sénégal a accueilli une mission de de contrôle et d'audit des dépenses effectuées sur l'année 2018.
- Le 15 mai 2019, EAGLE/Sénégal a participé à l'atelier de sensibilisation sur le cadre juridique régissant les ONG et les Associations au Sénégal, organisé par le Ministère de l'Intérieur à l'Ecole Normale de l'Administration.

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		<b>03</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
<b>01</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>02</b>

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration ou des demandes de nouvelles collaborations, EAGLE a procédé à des rencontres et réunions en mai 2019 :

1. Le 07 mai 2019, la coordonnatrice a participé à une réunion de travail avec l'Ambassade des Etats Unis dans le cadre de la collaboration entre EAGLE Sénégal et l'Ambassade.
2. Le 27 mai 2019, sur invitation du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Mbour, la Coordonnatrice et son assistant ont eu une séance de travail avec le Procureur de la République et ses substituts portant sur le trafic lié aux espèces fauniques, la mission de EAGLE et le mécanisme de la transaction en la matière.
3. Le 27 mai 2019, la coordonnatrice et son assistant ont rencontré le chef de la Cellule Aéroportuaire Anti Trafic (CAAT) à l'Aéroport Internationale Blaise Diagne.

## 7 Conclusion

Le mois de mai 2019 est marqué des rencontres importantes afin de renforcer la lutte contre la criminalité faunique au Sénégal. Le retour du coordinateur devient effectif et les objectifs fixés sont poursuivis grâce à la présence d'un assistant coordinateur. L'équipe fait l'objet d'une réorganisation interne afin d'atteindre les critères de performances fixés par EAGLE. Le mois de juin sera consacré à l'effectivité de cette réorganisation et parallèlement devra contenir pour objectif de réaliser des opérations, d'obtenir les rendez-vous indispensables à l'assise administrative et partenariale du projet EAGLE Sénégal.